

**COMMUNE DE  
LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

**DOSSIER N° PC 014 371 25 00006**

Demande du : 24/02/2025

Nature du projet : Garage et carport accolé

Adresse du projet :

73 Chemin des Portes

14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Parcelle(s) : 14371 AH 264

**DESTINATAIRE**

**MONSIEUR LELIEVRE GUILLAUME**

73, Chemin des Portes

14140 LIVAROT PAYS D AUGE

(anciennement ST OUEN LE HOUX)

**OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Permis de construire**

Monsieur,

En date du 24/02/2025, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Permis de construire pour le projet cité en référence.

Par lettre du 20/03/2025, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 20/06/2025).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 22-03-2025

Le Maire, M. Frédéric LEGOUVERNEUR

délégué

*Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*